
COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 19 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi 19 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : ALBOUY Florent, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence.

Absents : BONNET Jérôme qui avait donné procuration à DELPIROU Hervé, SOULENQ Joseph qui avait donné procuration à CAYLA Didier, VEYRES Nadine qui avait donné procuration à DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle et LABAT BRIEU Christine

Florent ALBOUY est élu secrétaire de séance.

1/DECLASSEMENT DES CHEMINS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-061 en date du 17 septembre 2020, il avait été décidé de lancer une procédure de déclassement des chemins. Le tarif pour la rétrocession a été fixé à 50€ à la charge de l'acquéreur par numéro cadastral, créé lors de la séance du 4 mars 2021.

Après avoir listé toutes les demandes de déclassement en attente, il propose de désigner un commissaire enquêteur qui sera en charge de cette procédure : Mme Maryse LACAN (Bozouls).

Un courrier sera adressé à toutes les personnes concernées pour les informer de cette procédure.

Mr BOUNIOL intervient au sujet d'une demande de déclassement qui n'a pas été citée précédemment et fait remarquer que ce dossier aurait pu être évoqué lors d'une réunion de la commission voirie afin de visualiser sur les plans les chemins concernés.

2 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Il donne lecture de ce rapport. Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3/ TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Conformément aux articles L.2224-12-2, R.2224-19, R.2224-19-1 et R.2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur une augmentation du tarif de la redevance d'assainissement collectif.

Après réflexion le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'assainissement auprès des usagers du service d'assainissement collectif comme suit :

Part fixe : 76 euros/logement,

Part variable : 1.10 € / m³.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022.

4/ SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ELEVEURS DE LA RACE AUBRAC DU CARLADEZ.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association des éleveurs de la race du Carladez qui sollicite une subvention pour l'organisation d'une manifestation qui aura lieu le 31 octobre 2021 à Lacroix-Barrez.

Cette manifestation a pour but de faire connaître le travail des agriculteurs, les produits issus de leurs élevages. Elle sera l'occasion pour les agriculteurs d'échanger et de partager.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une subvention de 1000€ à l'association des éleveurs de la race Aubrac du Carladez.
- Autorise le Maire à verser la subvention au compte 6574 du BP 2021.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent cependant une participation des autres Communes du Carladez qui sont aussi concernées par cette manifestation.

5/ SUBVENTION A L'ASSOCIATION « DU MAGMA A LA PIERRE ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un étudiant en master 1, dans le cadre de ses études, est intervenu durant 3 mois sur les 6 sentiers de l'imaginaire du Carladez afin de les valoriser.

C'est l'association « du magma à la pierre », association du sentier de l'imaginaire de Lacroix-Barrez, qui a supporté l'ensemble des frais relatifs à son intervention. Madame BAILLY Geneviève, présidente de l'association, sollicite une subvention de la part des communes qui ont bénéficié de cette intervention.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une subvention de 512€ à l'association « du magma à la pierre »
- Autorise le Maire à verser la subvention au compte 6574 du BP 2021.

6/ REALISATION D'UNE PLATEFORME POUR LA CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de réaliser une plateforme pour la création d'un City Stade. Il propose de consulter trois entreprises. Les travaux devront être réalisés courant novembre si le temps le permet.

Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de cette plateforme et autorise le Maire signer les documents relatifs à ce sujet.

Des demandes de subvention devront être faites auprès des organismes compétents lorsque le montant des travaux de la création du City Stade sera définitif.

7/ AZUREVA

Les Domaines sont venus visiter le site lundi. Le rapport et l'estimation seront transmis dans les prochains jours.

Protourisme propose de réaliser une seconde estimation du bien qui soit plus le reflet du marché et du potentiel d'évolution du bien : le conseil municipal souhaite attendre le rapport des Domaines avant de réaliser cette seconde estimation.

8/ DEVIS

La toiture de la maison située lotissement de la Sapinière que la Commune vient d'acquérir a besoin d'être refaite : Mr le maire présente un devis de l'entreprise EURL 2B couverture zinguerie (VEZAC) d'un montant de 14 229.60€TTC : le Conseil Municipal valide le devis, les travaux seront réalisés en même temps que la réfection de la toiture de la maison mitoyenne.

9/ REMERCIEMENTS

L'association LA CROIX ROUGE remercie la municipalité pour l'octroi de la subvention.

10 / QUESTIONS DIVERSES

- François BOUNIOL :
 - Souhaite connaître le montant payé par la Commune pour les travaux d'élagage
 - Souhaite connaître le montant payé à la CUMA pour les heures de travail du salarié
 - Souhaite le passage d'une caméra dans les réseaux de la Rue Principale de Pleau
 - Fait part des nombreuses remarques qu'il a reçues sur le mauvais goût de l'eau

- Florence RAOUL :
 - Le directeur de l'école souhaite utiliser le gymnase de Pleau deux après-midi par semaine pour faire du sport avec les élèves de sa classe, la Commune devra prendre en charge le coût du transport. Compte tenu des nombreuses sorties (périscolaires et scolaires) qui nécessitent un transport plusieurs fois par semaine il faudrait négocier un meilleur tarif avec les transports OUVRIER.
Une convention devra être signée avec la Communauté de Communes pour l'utilisation de gymnase.

- Christiane DUVAL :
 - Les activités périscolaires sont en place depuis le 5 octobre, les retours sont positifs. Après une période d'essai, les enfants doivent choisir les activités pour l'année scolaire.
 - Perce-Neige : un rendez-vous est fixé avec la MDPH et l'association. Une rencontre entre le Directeur de Perce Neige et les Elus Municipaux et Départementaux est prévue le 6 décembre 2021.
 - L'adressage du courrier : la validation des noms de rue est terminée. Les plaques doivent être commandées, possibilité de se regrouper avec la Commune de Taussac pour obtenir des tarifs avantageux.
 - « Le Petit Journal » : réunion de la commission communication début novembre pour la préparation du bulletin de fin d'année.
 - Fleurissement : la Commune a obtenu le 1^{er} prix de la 3^{ème} catégorie.

- Pierre COUDOUEL
 - Il a assisté à une réunion concernant la réglementation pour l'évacuation des boues de la station d'épuration. A la suite de l'apparition du COVID, le traitement peut se faire 3 façons différentes : la déshydratation ou séchage des boues, l'hygiénisation des boues ou enfin l'enfouissement dont le coût est relativement élevé. Avant de choisir la meilleure solution, un temps de réflexion est nécessaire.
 - Station d'épuration de Cussagols : problème technique à la station d'épuration de Cussagols dû à l'affaissement d'un caisson d'une chasse d'eau : l'entreprise Soulenq qui avait réalisé les travaux fait les réparations.

- Lucie PRUNET
 - La maison de la Sapinière est louée à partir du 1^{er} décembre 2021. Les travaux de cette maison ainsi que de celle de Pleau se déroulent bien.
 - Une consultation sera faite pour rénover les logements de la Grange Bony (fermeture de la terrasse pour une meilleure isolation)
 - Les peintures de la classe du Directeur de l'école doivent être refaites pendant les vacances scolaires.

- Nicole DESBLATS :
 - Un conseiller numérique a été recruté par la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène Il organise des ateliers collectifs sur des thèmes précis dont la finalité est de donner des clés pour améliorer l'utilisation du matériel informatique (utilisation du clavier et de la souris, utilisation d'une tablette ou d'un smartphone, aide à la navigation sur Internet, création d'une boîte mail, bases du traitement de texte...). Son action vise à apporter des conseils à la population qui se heurte aux outils numériques dans son quotidien. Des permanences ont lieu à Mur de Barrez.

- Laurence SALIS
 - Les travaux voirie 2021 réalisés par l'entreprise SOULENQ titulaire du marché sont terminés. Un bilan financier sera présenté par l'AMO lors de la prochaine réunion de la commission voirie.
 - La deuxième partie des travaux de la Route Pouget/Pailhes est prévue en 2022, la commission a rencontré les riverains en réunion.
 - Le marché voirie arrive à terme à la fin de l'année, un appel d'offre est publié pour un nouveau marché à partir du 1^{er} janvier 2022.
 - Pont de la Laiterie : les travaux sont en cours et se déroulent bien, la rambarde du Pont sera thermolaquée de la même couleur que les poteaux d'éclairage public.
 - L'enrochement à St Anthime suite au glissement de terrain sous la RD est terminé.

- Hervé DELPIROU
 - Les travaux de chauffage au logement de la forge ne sont pas faits (changement du poêle)
 - Lotissement du Couderc : il faudrait passer le gyrobroyeur

Séance close à 23h00

